



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 75 a) de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/132](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-treizième session. Le rapport donne un aperçu des mesures prises et des progrès accomplis à cet égard et expose les tendances, les difficultés et les questions thématiques. Il se termine par des recommandations sur la voie à suivre pour apporter de nouvelles améliorations.

* [A/73/150](#).



I. Bilan de l'année

A. Données relatives aux catastrophes survenues en 2017

1. En ce qui concerne 2017, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a enregistré 335 catastrophes qui auraient coûté la vie à 9 697 personnes, porté atteinte à 95,6 millions de personnes et causé des dégâts évalués à 334,1 milliards de dollars¹. En partie grâce à l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe, le nombre de morts et de personnes touchées était inférieur à la moyenne annuelle des dix dernières années. L'année 2017 se classe toutefois au deuxième rang des années les plus coûteuses sur le plan économique, se caractérisant par des grands ouragans, des inondations provoquées par la mousson dans le sous-continent indien et une grave sécheresse dans certaines régions d'Afrique de l'Est, qui ont été à l'origine de la majorité des pertes humaines et économiques. Dans de nombreux pays touchés, ces catastrophes auront des conséquences durables, qui entraveront et annuleront les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable, et à cause desquelles des années seront nécessaires au relèvement et à la reconstruction.

2. Selon les estimations de l'Observatoire des situations de déplacement interne, plus de 18,8 millions de personnes ont été nouvellement déplacées par des catastrophes en 2017 dans 135 pays et territoires, les pays très exposés au risque de catastrophe en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique étant particulièrement touchés. Les catastrophes liées aux phénomènes climatiques ont provoqué la plupart des nouveaux déplacements : les inondations ont déplacé 8,6 millions de personnes et les tempêtes tropicales ont laissé 7,5 millions de personnes sans abri. Dix événements sont à l'origine de plus de la moitié des nouveaux déplacements liés aux catastrophes naturelles, ce qui correspond à 9,9 millions de personnes. Entre 2008 et 2017, 246,4 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes soudaines, soit en moyenne 24,6 millions de personnes par an².

3. L'Organisation météorologique mondiale a indiqué que 2017 était l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, et l'année la plus chaude en l'absence d'un phénomène El Niño. La tendance alarmante au réchauffement climatique s'est poursuivie en 2017, les neuf années les plus chaudes à l'échelle mondiale ayant toutes été enregistrées après 2005³.

4. L'insécurité alimentaire aiguë sévère et la malnutrition se sont fortement aggravées dans le monde. En 2017, 124 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire aiguë et avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence, contre 108 millions en 2016 et 80 millions en 2015. Cette augmentation est principalement due à la prolongation et à l'intensification des conflits, aux déplacements et aux mauvaises récoltes causées par la sécheresse persistante dans certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe déjà en proie à une forte insécurité alimentaire. La sécheresse et d'autres phénomènes climatiques ont grandement contribué au déclenchement de crises alimentaires dans 23 pays et ont fait basculer plus de

¹ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, base de données sur les situations d'urgence. Disponible à l'adresse : www.emdat.be (consulté le 27 juillet 2018). Les données utilisées aux fins du présent rapport n'incluent pas les épidémies ni les infestations d'insectes.

² Chloe Sydney *et al.*, « Global Report on Internal Displacement 2018 » (Genève, Observatoire des situations de déplacement interne, 2018).

³ Organisation météorologique mondiale (OMM), *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2017* (Genève, 2018).

39 millions de personnes, dont près de 32 millions en Afrique, dans l'insécurité alimentaire⁴.

B. Aperçu des catastrophes associées à des risques naturels en 2017

5. Bien que l'épisode El Niño commencé en 2015 ait pris fin en mai 2016, ses effets ont continué de se faire sentir en 2017 dans de nombreux pays et régions. En Afrique australe, environ 32 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire entre juin 2016 et mars 2017, dont 18,6 millions avaient besoin d'une aide humanitaire, les cyclones et les inondations ont détruit des vies et des moyens de subsistance et endommagé des infrastructures, des maisons et des biens dans toute la région. En mai 2017, des inondations qui avaient commencé à la fin de l'année 2016 avaient touché plus d'un million de personnes. En février, le cyclone tropical Dineo a touché 551 000 personnes au Mozambique. En mars, le cyclone tropical Enawo a touché 434 000 personnes à Madagascar. En Afrique de l'Ouest, un glissement de terrain a tué plus de 1 100 personnes en Sierra Leone.

6. Dans la Corne de l'Afrique, les besoins humanitaires sont restés élevés, 8,5 millions de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire sévère à la fin de l'année 2017 en Éthiopie, à cause des effets durables de l'épisode El Niño et du début d'une nouvelle sécheresse touchant certaines parties du pays. Une grave sécheresse a frappé plusieurs régions du Kenya, où quelque 5,6 millions de personnes, dont 3,4 millions sont en situation d'insécurité alimentaire, ont besoin d'une aide humanitaire. Cette sécheresse a fragilisé les moyens de subsistance, épuisé les capacités de faire face et entraîné des récoltes désastreuses, des pénuries d'eau, le déclin de la productivité animale et la dégradation des termes de l'échange pour les pasteurs, avec des conséquences désastreuses pour la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance. En Somalie, entre décembre 2016 et juin 2017, plus de la moitié des terres cultivées ont été touchées par la sécheresse et jusqu'à 60 % des troupeaux ont été décimés depuis.

7. En 2017, plus de 66 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes en Asie et dans le Pacifique. Au Bangladesh, en Inde et au Népal, de graves inondations ont touché quelque 40 millions de personnes, causant plus de 1 200 décès, déplaçant 1,9 million de personnes et détruisant cultures et infrastructures. Au Myanmar, les inondations provoquées par la mousson ont entraîné le déplacement de plus de 320 000 personnes. Au Bangladesh, le cyclone tropical Mora a touché 3,3 millions de personnes, dont 478 000 ont été déplacées et 540 000 avaient besoin d'aide humanitaire, parmi lesquelles 300 000 réfugiés rohingya qui vivaient dans des camps à Cox's Bazar au moment de la catastrophe. Aux Philippines, où les catastrophes ont touché plus de 3 millions de personnes, la tempête tropicale Kai-Tek a provoqué le déplacement de 764 000 personnes et la tempête Tembin celui de 435 000 personnes. Le typhon Damrey a frappé le Viet Nam et provoqué des inondations dans 15 provinces, touchant plus de 4,3 millions de personnes au plus fort de la catastrophe, dont environ 400 000 ont besoin d'aide humanitaire. En République populaire démocratique de Corée, la sécheresse a entraîné la diminution du rendement des cultures et touché 11 millions de personnes. Au Vanuatu, le cyclone tropical Donna a frappé trois provinces. Dans les Îles Salomon, trois catastrophes ont désorganisé les services de base et endommagé les infrastructures.

⁴ Food Security Information Network, « Global Report on Food Crises 2018 » (2018).

8. La saison 2017 des ouragans dans l'Atlantique a été particulièrement dévastatrice, marquée par le baptême de 17 tempêtes, parmi lesquelles plusieurs ouragans importants, dont beaucoup se sont enchaînés très rapidement. En septembre 2017, trois ouragans de catégorie 5 ont balayé les Caraïbes, avec des conséquences dévastatrices sur la vie de millions de personnes et faisant des centaines de milliers de sans-abri ou de déplacés. Les populations touchées et déplacées doivent encore se rétablir, reconstruire leurs vies et leurs maisons et reconstituer leurs moyens de subsistance.

9. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des précipitations d'une violence extrême ont entraîné de graves inondations au Pérou, touchant 1,1 million de personnes. Des séismes ont tué 467 personnes et concerné plus de 1,4 million de personnes au Mexique, tandis qu'une coulée de boue tuait 329 personnes, en blessait 332 autres et faisait de nombreux disparus à Mocoa, en Colombie.

C. Évolution des financements liés aux catastrophes naturelles survenues en 2017

10. Un montant de 330,7 millions de dollars a été signalé au Service de surveillance financière du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires au titre de l'intervention dans les situations d'urgence classées dans la catégorie des catastrophes. De ce montant, 121 millions de dollars étaient destinés à l'intervention liées aux inondations, aux cyclones et aux ouragans dans la région des Caraïbes, à Madagascar, au Mozambique et au Pérou. De surcroît, 209,7 millions de dollars étaient destinés à remédier aux conséquences de la sécheresse au Kenya. Des financements ont également été alloués aux programmes relatifs à la sécheresse dans le cadre des efforts d'intervention et de protection face à la famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

11. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a distribué 418,2 millions de dollars en 2017. Un montant de 140 millions de dollars, soit 33 % du total, a été alloué à l'intervention face aux catastrophes liées aux phénomènes climatiques, et réparti de la manière suivante : 91,7 millions de dollars pour satisfaire les besoins urgents engendrés par la sécheresse ; 28,3 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats consécutifs aux cyclones, aux typhons et aux ouragans ; 19 millions de dollars pour intervenir en cas d'inondations et de glissements de terrain ; et 1 million de dollars pour faire face aux conséquences des températures extrêmes.

12. En réponses aux ravages sans précédent causés par les ouragans importants qui ont frappé la région des Caraïbes, les acteurs humanitaires ont lancé un plan d'intervention d'un montant de 27,1 millions de dollars pour secourir 265 000 personnes. À Cuba, un plan d'action d'un montant de 55,8 millions de dollars a été lancé pour 2,15 millions de personnes. Un appel éclair d'un montant de 32 millions de dollars a été lancé pour venir en aide à 65 000 personnes en Dominique. La communauté internationale a fourni des contributions financières et d'autres formes d'appui aux interventions. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a affecté 11 millions de dollars pour donner de l'impulsion à l'aide dans les Caraïbes. Afin d'appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction après les ouragans, les États Membres ont annoncé une contribution de 1,3 milliard de dollars au titre de l'aide et promis plus de 1 milliard de dollars de prêts et d'allègement de la dette lors d'une conférence des donateurs en novembre 2017.

II. Progrès réalisés dans le renforcement de la préparation et de la réponse aux catastrophes et de la résilience en cas de catastrophe

A. Enseignements tirés de la saison 2017 des ouragans dans l'Atlantique et possibilités d'amélioration future de la préparation et de la réponse

13. Les mesures d'alerte et d'intervention rapides ont sauvé des vies et permis l'accès aux services essentiels, mais les intervenants locaux et les mécanismes d'intervention se sont également révélés décisifs pour l'intervention rapide face aux ouragans qui ont frappé la région des Caraïbes en 2017. À Cuba, les mesures de préparation ont permis l'évacuation de 1,9 million de personnes. À Barbuda, l'ensemble de la population, soit 1 600 personnes, a été évacué avant que l'ouragan Jose ne touche les côtes, peu de temps après le passage de l'ouragan Irma qui avait déjà causé des ravages. Ces mesures ont été rendues possibles grâce à la collaboration efficace des dispositifs nationaux, régionaux et internationaux de coordination des interventions d'urgence et des mécanismes d'intervention. L'intervention a également été l'occasion de renforcer la coopération entre l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et les acteurs internationaux, notamment en matière d'amélioration de la disponibilité opérationnelle et des dispositifs d'alerte rapide en vue de catastrophes futures.

14. L'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle a envoyé sur place plus de 90 spécialistes pour qu'ils mènent des opérations de recherche et de sauvetage, des analyses des dégâts et des besoins et des opérations de secours, et a fait appel à l'aide internationale pour répondre aux besoins critiques. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et les équipes de renfort ont été prédéployées dans la région pour renforcer la coordination des secours en cas de catastrophe, la coordination entre civils et militaires et la gestion de l'information. La disponibilité en temps utiles de données relatives aux évaluations, notamment d'images satellites, a permis l'élaboration de réponses rapides et ciblées.

15. Les enseignements tirés de la saison des ouragans ont permis de renforcer la préparation et l'intervention. Améliorer les politiques et les capacités, notamment par l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de plans de secours, est indispensable à la consolidation de la résilience et de la préparation en vue de l'intervention et du relèvement aux niveaux national et local. Un renforcement des capacités régionales est nécessaire pour appuyer les pays qui ne sont généralement pas touchés par les ouragans et ne disposeraient donc pas des capacités nécessaires. Les acteurs aux niveaux local et communautaire devraient recevoir une formation leur permettant de prendre des mesures de prévention et de protection. Les acteurs humanitaires doivent se coordonner étroitement afin de parvenir aux populations touchées et d'évaluer leurs besoins. La communication et la transmission de messages doivent être adéquates, accessibles et adaptées aux contextes particuliers, ainsi que taillées sur mesure pour les communautés et les groupes vulnérables. Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux données de référence fiables les plus récentes, afin d'orienter efficacement l'analyse des risques et l'évaluation des vulnérabilités. Les investissements dans une reconstruction tenant compte des risques, dans le développement durable et dans les infrastructures résilientes, appuyés par l'amélioration de l'accès aux prêts à des conditions libérales et au financement des

risques, sont autant d'autres moyens de réduire les vulnérabilités aux futurs risques naturels.

B. Catastrophes, agriculture et sécurité alimentaire

16. À cause des pertes de récoltes et de bétail, de l'apparition de maladies et de la destruction des infrastructures rurales et des systèmes d'irrigation, les catastrophes ont souvent des conséquences à long terme, qui concernent la croissance agricole, les moyens de subsistance des populations rurales et, en définitive, les économies nationales.

17. L'examen de 74 évaluations réalisées après des catastrophes dans 53 pays en développement entre 2006 et 2016 montre que dans ces pays, 23 % des dommages et des pertes résultant des catastrophes, 83 % dans le cas des sécheresses, étaient supportés par le secteur agricole, notamment les cultures, l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. Entre 2005 et 2015, la baisse de la production des cultures et de l'élevage a entraîné des pertes d'environ 96 milliards de dollars dans les pays en développement. Environ 75 % des habitants pauvres de la planète, dont la plupart sont de petits exploitants agricoles, vivent en milieu rural et sont particulièrement touchés par les catastrophes et les pertes économiques directes qui en découlent⁵. Il est important de mieux comprendre les conséquences des catastrophes sur l'agriculture et leurs effets plus larges sur les moyens de subsistance, afin d'inspirer des bonnes pratiques agricoles et des procédures de planification, d'établissement du budget et de prise de décisions qui tiennent compte des risques liés aux catastrophes et au climat.

18. La progression actuelle de l'extrême famine met en évidence l'augmentation du nombre de personnes touchées par les conflits et les catastrophes, la pauvreté et la vulnérabilité structurelles et le manque d'investissements dans la sécurité alimentaire. À mesure que les périodes de semences des saisons agricoles sont manquées et les moyens de subsistance délaissés, les besoins humanitaires augmentent. Il est crucial de garantir l'accès aux populations touchées afin de les aider et de pourvoir à leurs besoins alimentaires et humanitaires. Il est tout aussi essentiel d'investir dans l'agriculture et de s'attaquer aux causes profondes des formes de vulnérabilité qui conduisent à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition afin de renforcer la résilience et de réduire les besoins humanitaires et le coût de l'intervention à l'avenir.

19. La protection sociale et les filets de sécurité sont décisifs pour fournir un appui prévisible au renforcement de la résilience des ménages et des communautés. L'action humanitaire devrait se rattacher aux mécanismes nationaux et s'insérer dans les programmes de développement, notamment par des mesures associant des transferts en espèces et la fourniture d'avoins productifs, d'apports et de formations visant à renforcer les moyens de subsistance et les capacités productives des ménages pauvres et vulnérables. Cela permettrait de transposer rapidement cette action à une plus grande échelle en cas de catastrophe naturelle.

20. L'atténuation des conséquences de la sécheresse et des autres catastrophes repose en grande partie sur l'efficacité de la préparation et les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides. Considérer les signes précurseurs à l'aune de mesures solides de gestion des risques peut permettre d'empêcher une catastrophe de tourner au

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security 2017* (Rome, 2018).

désastre pour les petits exploitants agricoles et les communautés rurales. Les résultats préliminaires d'une étude d'impact montrent qu'au Kenya, la distribution rapide d'aliments pour animaux aux éleveurs s'est révélée financièrement avantageuse. Pour chaque dollar investi, les ménages percevaient un bénéfice de 3,50 dollars résultant de la baisse de la mortalité des animaux, de l'amélioration de leur état de santé et de l'augmentation de la production de lait. En Somalie, 3 millions de familles ont bénéficié d'un programme destiné à traiter 22 millions d'animaux contre les maladies et à les garder vivants et productifs pendant la sécheresse. Appliquer ce traitement, d'un coût de 0,40 dollar par tête, était 100 fois plus économique que remplacer un animal mort (40 dollars)⁶.

C. Promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement

21. L'aggravation et la répétition des catastrophes exigent une collaboration plus étroite dans les secteurs de l'humanitaire et du développement. Il est essentiel d'élaborer et de concrétiser des objectifs collectifs relatifs à l'humanitaire et au développement qui visent à réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités.

22. Pour assurer une plus grande cohérence de l'action humanitaire et des activités ayant trait au développement, le Secrétaire général a créé un Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, qui doit lever les obstacles opérationnels, institutionnels et systémiques et fournir des conseils, un appui et des solutions stratégiques aux responsables à l'échelle nationale, notamment aux coordonnateurs résidents, aux coordonnateurs des opérations humanitaires, aux équipes de pays des Nations Unies et aux équipes de pays pour l'action humanitaire. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aura des résultats plus solides, afin d'« aider les plus défavorisés en premier », et l'aidera à réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités relatifs aux catastrophes et aux changements climatiques.

23. Les objectifs collectifs ont été progressivement intégrés dans les processus nationaux de planification. En Somalie, l'évaluation de l'impact de la sécheresse et des besoins repère les causes profondes et les effets des sécheresses chroniques et influence le Cadre pour la résilience et le relèvement, qui cherche à empêcher que les sécheresses futures débouchent sur des crises humanitaires majeures. Ce cadre rejoint le plan d'aide humanitaire pluriannuel en vue de la réalisation des objectifs collectifs, notamment de celui qui tend à réduire de 25 % la proportion des personnes exposées aux risques climatiques d'ici à 2022. Au Burkina Faso, un objectif collectif intégré au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement porte sur la réduction du nombre de ménages exposés aux chocs climatiques. En Mauritanie, le partenariat pour le développement durable comprend un objectif collectif d'anticipation et d'intervention en réponse aux crises et aux effets des changements climatiques.

24. Le renforcement de la collaboration dans les secteurs de l'humanitaire et du développement est nécessaire à la consolidation de la résilience. Étant donné que selon les prévisions, 68 % de la population mondiale devrait vivre en zone urbaine d'ici à 2050, il est essentiel de renforcer la résilience des villes, conformément au Nouveau Programme pour les villes. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes et aux changements climatiques, qui

⁶ FAO, *Horn of Africa : Impact of Early Warning Early Action* (Rome, 2018).

les touchent d'ailleurs de manière disproportionnée, et ont donc besoin d'un appui supplémentaire.

D. Anticiper les catastrophes et renforcer la préparation et l'intervention rapide dans les pays vulnérables

25. Les initiatives multipartites et les approches interinstitutions essentielles continuent à renforcer de manière systématique le niveau de préparation des pays exposés aux risques. À la fin de l'année 2017, le dispositif de préparation aux situations d'urgence du Comité permanent interorganisations était appliqué dans 73 pays prioritaires (soit 96 % d'entre eux). Son objectif était de mieux comprendre les risques, de fixer un niveau minimum de préparation et de prendre des mesures supplémentaires pour garantir la promptitude des interventions, afin d'augmenter la rapidité et le volume de l'aide vitale apportée dans les premières semaines d'une situation d'urgence. Le Comité conforte actuellement son approche en renforçant l'orientation opérationnelle et les liens avec les activités de conception, de prévention et d'atténuation et en permettant aux équipes de pays pour l'action humanitaire de solliciter des financements par anticipation.

26. Le Comité a élaboré des procédures opérationnelles permanentes prévoyant le déclenchement de dispositifs d'alerte et d'intervention rapides en cas d'événements météorologiques extrêmes liés au phénomène El Niño-oscillation australe. Ces procédures s'inspirent du Plan d'action élaboré par les envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat et le complètent. Elles ont été conçues afin de tirer des enseignements de l'épisode El Niño le plus récent et de fournir un cadre structuré pour le lancement de l'intervention rapide à tous les niveaux, en décrivant les événements déclencheurs et en indiquant quand et par qui les mesures correspondantes doivent être prises à partir du moment où des signes avant-coureurs d'un événement El Niño ou La Niña possible ou imminent ont été repérés. Lors de la première mise en œuvre des procédures en 2016 et 2017, le Comité, grâce à sa cellule analytique mondiale d'experts du climat, de l'humanitaire et du développement, a évalué les prévisions, alerté 19 pays identifiés comme à haut risque et proposé son soutien à la préparation et la réalisation de l'intervention rapide.

27. Le Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes, chargé de réaliser des évaluations au niveau national pour identifier les insuffisances dans les capacités de préparation en vue de l'intervention et du relèvement et déterminer les besoins d'appui permettant d'y remédier, est devenu opérationnel en 2017. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a été créé dans le cadre du Partenariat pour fournir des financements prévisibles permettant d'élaborer un dispositif de préparation cohérent, afin d'aider 15 pays exposés au risque de catastrophes à atteindre un niveau de préparation minimal d'ici à 2020.

28. L'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce cherche à accroître considérablement la capacité des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à produire et transmettre des alertes rapides multirisques et des informations relatives aux risques. En 2017, l'initiative a aidé 19 gouvernements dans le Pacifique et en Afrique à améliorer leurs dispositifs et leur capacité d'alerte rapide afin que les alertes contenant des informations ciblées et concrètes relatives aux risques parviennent aux populations exposées. En 2017, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé plus de 90 programmes d'alerte rapide exécutés dans le monde, notamment en Asie et dans le Pacifique, où le projet « #90drills » a permis une meilleure prise de conscience

du problème et favorisé la préparation aux tsunamis dans 90 établissements scolaires de 18 pays.

29. En 2017, l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe a assuré des services de renforcement des capacités dans sept pays. Des évaluations des systèmes et capacités locaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe dans les différents secteurs socioéconomiques ont été réalisées en Jordanie et au Zimbabwe, et la Géorgie et la Serbie ont bénéficié d'aides pour élaborer des stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe. De plus, les entités des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne ont aidé 11 pays à réaliser des évaluations après une catastrophe et à créer des cadres, des politiques et des institutions de relèvement, et ont proposé 7 formations à plus de 300 fonctionnaires aux niveaux national et régional.

30. Depuis sa création en 1993, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été déployée dans plus de 110 pays dans le cadre de 281 missions, démontrant son rôle inestimable dans des situations d'urgence soudaine. En 2017, l'Équipe a été déployée dans 13 missions d'intervention suite à une catastrophe, la plus grande faisant suite à l'ouragan Irma, en plus des activités qu'elle a menées pour améliorer la préparation aux niveaux national et régional.

31. Le Réseau mondial des centres de gestion des crises créé pour permettre aux centres nationaux et régionaux de mettre en commun leurs pratiques, facilite l'échange et l'analyse des informations entre les acteurs internationaux à la suite de catastrophes soudaines. En 2017, il a mis au point des procédures opérationnelles permanentes d'activation et de fonctionnement, qui ont été testées à l'occasion de nombreux exercices de simulation. Il s'appuie sur les enseignements tirés afin d'être prêt à fonctionner en cas de catastrophe en 2018.

32. Les partenariats avec le secteur privé ont été renforcés en 2017. Le PNUD et le groupe Deutsche Post DHL ont appuyé des programmes de formation dans 10 pays, dans le cadre de l'initiative « Des aéroports prêts à toute éventualité » destinée à aider les aéroports à résoudre les problèmes logistiques, à éviter les goulets d'étranglement lors des grandes catastrophes et à garantir que les secours arrivent aux populations touchées à temps. À la fin de l'année 2017, 13 réseaux d'entreprises étaient en fonctionnement dans le monde dans le cadre de l'initiative Connecting Business, qui renforce la résilience des entreprises et leur action avant, pendant et après les catastrophes. En 2017, huit réseaux sont intervenus à l'occasion de catastrophes, collaborant avec les acteurs nationaux et internationaux pour aider les populations, organiser des campagnes d'information et reconstruire les infrastructures critiques.

33. Une préparation juridique et institutionnelle solide est essentielle pour les États touchés qui pourraient avoir besoin d'une assistance internationale en cas de catastrophe. L'année 2017 a marqué le dixième anniversaire de l'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. À ce jour, 30 pays ont adopté des instruments juridiques à partir de ces recommandations et une douzaine d'autres disposent de projets actuellement en attente. Les Lignes directrices ont permis la rédaction de trois nouveaux traités régionaux, tandis qu'en 2017, de nouveaux outils destinés à aider les États à réviser et renforcer les cadres juridiques nationaux pertinents étaient élaborés, dont : a) un décret d'urgence-type conçu par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comme un outil de référence pour les situations où il n'existait

pas de cadre légal clair avant la survenue de catastrophes à grande échelle ; et b) la liste récapitulative de la FICR relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, conçue pour aider les pays à évaluer leurs dispositions nationales en fonction des recommandations présentées dans les Lignes directrices. En dépit de ces progrès, les récentes catastrophes à grande échelle ont montré qu'il fallait poursuivre les efforts pour aider les États Membres à renforcer leur préparation juridique et à adopter des lois, des réglementations et des procédures destinées à lutter contre les goulets d'étranglement réglementaires les plus courants et les problèmes liés à l'aide humanitaire internationale à venir.

E. Financer les approches axées sur l'anticipation

34. Le secteur humanitaire n'a jamais été aussi efficace, performant, responsable et influent. Il collecte plus d'argent que jamais et aide des dizaines de millions de personnes vulnérables chaque année. Il est cependant encore possible d'améliorer le système mondial d'intervention humanitaire. En dépit des améliorations qui leur ont été apportées ces dernières années, les dispositifs d'alerte rapide, les prévisions météorologiques et les moyens de communication n'ont pas toujours permis l'élaboration de mesures d'intervention rapide, à cause du manque de ressources prévisibles et facilement accessibles, de l'inefficacité des processus de prise de décisions et d'autres lacunes aux niveaux interne et systémique. La lenteur des mesures financières et des programmes adoptés face aux catastrophes passées, soudaines ou à évolution lente, a empêché la mise en œuvre effective et efficace de l'aide humanitaire, contribué à l'aggravation des besoins sur le terrain et, en définitive, accru les coûts d'intervention par rapport à ce qu'ils auraient été si des mesures avaient été prises plus tôt.

35. La structure du financement de l'aide humanitaire devrait encourager et favoriser les mesures d'intervention rapide de manière plus systématique. Le monde a trop souvent assisté sans réagir à la survenue de catastrophes et de tragédies, avant de dégager progressivement des financements consacrés aux mesures d'intervention. Alors que les effets néfastes des changements climatiques sont déjà la dure réalité de nombreux pays, le système humanitaire doit adopter une approche axée sur l'anticipation et qui dépendrait moins des mesures financières et des programmes lents, notamment des appels mondiaux. Il devrait investir dans la préparation, mettre en place les plans d'intervention et les financements nécessaires avant que les catastrophes ne surviennent, et débloquer des fonds et mobiliser les intervenants dès que cela est nécessaire. Se préparer à l'avance pour assurer une intervention immédiate permettra de limiter les conséquences des catastrophes et les éventuels besoins humanitaires.

36. À cet égard, le système humanitaire devrait poursuivre l'élaboration de modes de financement novateurs et devrait expérimenter et tester des innovations afin de démontrer les avantages des modèles d'allocation des fonds axés sur l'anticipation et les données. Les acteurs humanitaires ont déjà pris des mesures prometteuses en faveur de l'adoption de modes de financement axés sur l'anticipation et de solutions innovantes en matière de financement et d'assurance. Les mécanismes de financement fondés sur des événements déclencheurs et des seuils préétablis liés à des indicateurs scientifiques sont en plein essor. Lorsque les seuils sont atteints, et que les catastrophes sont probables ou imminentes, ces mécanismes débloquent de manière automatique et systématique des financements déterminés au préalable

auprès de fonds, de guichets et de polices d'assurance spécialisés et de fonds communs d'urgence, qui sont alloués à des plans préétablis prévoyant des mesures d'intervention rapide précises. Ces mécanismes, s'ils fonctionnent correctement, peuvent aider à prévenir le déclenchement de crises majeures.

37. En collaboration avec ses partenaires, la FICR continue de promouvoir les financements axés sur les prévisions et d'élargir leur portée. En 2017, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont pris des mesures d'intervention rapide fondées sur des prévisions au Bangladesh, en Mongolie et au Togo. La FICR a créé un mécanisme spécialisé de financement axé sur les prévisions dans le cadre de son Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes, qui constitue un instrument de soutien aux interventions axées sur les prévisions. Ce mécanisme aide les sociétés nationales et porte essentiellement sur le financement de protocoles d'intervention rapide prédéfinis déclenchés par des risques qui peuvent être prévus scientifiquement à partir de données et d'observations relatives aux risques hydrométéorologiques. Il constitue une source de financement prévisible, immédiate et durable pour les mesures d'intervention rapide, dépassant les restrictions que les budgets annuels d'aide humanitaire imposent aux projets en matière de souplesse, d'échelle et d'accessibilité.

38. Le Programme alimentaire mondial (PAM) applique actuellement des mécanismes de financement axés sur les prévisions dans 11 pays exposés à des risques climatiques récurrents et collabore avec les partenaires nationaux et locaux pour définir des indicateurs et des seuils d'alerte rapide déclenchant l'intervention rapide. Le PAM travaille avec l'Institut international de recherche sur le climat et la société et les services hydrométéorologiques nationaux afin de renforcer les capacités de prévision et d'intégrer leurs dispositifs d'alerte rapide dans des plans nationaux de préparation et d'intervention rapide. Une étude portant sur le rendement de l'investissement dans le cas de la mise en œuvre de cette approche au Népal a établi qu'intervenir dans une situation d'urgence touchant 175 000 personnes permettait d'économiser 22 millions de dollars.

39. Suite à l'épisode El Niño qui a pris fin en 2016, le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé quelque 119 millions de dollars à 19 pays. Un examen indépendant a confirmé que la contribution du Fonds avait apporté une valeur ajoutée considérable à la satisfaction des besoins humanitaires. Cependant, même si cette contribution faisait partie des premiers financements internationaux débloqués pour l'intervention, l'examen a conclu que ses effets auraient été plus grands si le Fonds était intervenu plus tôt. L'examen a recommandé au Fonds de fournir systématiquement des financements aux mesures d'intervention rapide sur la base des informations d'alerte rapide. La possibilité d'étendre le rôle du Fonds pour qu'il contribue à l'intervention rapide dans le cadre de la révision à la hausse de son objectif de financement, à 1 milliard de dollars, sera explorée en 2018.

40. La définition d'événements déclencheurs de l'intervention rapide efficaces reposant largement sur la fiabilité des données et de l'analyse prédictive, il est nécessaire de faire des efforts supplémentaires pour intensifier la production et l'emploi des données. Les informations utilisées pour déclencher l'action rapide doivent être objectives, fiables et concrètes. Le modèle de financement axé sur les prévisions élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation afin d'atténuer les effets de la sécheresse sur les éleveurs en Éthiopie, au Kenya et en Somalie utilisait des événements déclencheurs fondés sur l'analyse d'indicateurs socioéconomiques, sanitaires et climatiques, notamment la production de lait, le taux d'enfants souffrant d'un retard de croissance, l'étendue des pâturages

et les niveaux d'humidité du sol. L'analyse de besoins et de facteurs de vulnérabilité en perpétuelle évolution a permis l'élaboration de mesures d'intervention rapide économiques, avec d'importants avantages pécuniaires pour les ménages d'éleveurs. Le Centre de données humanitaires étudie des pistes qui permettraient d'accroître l'utilisation des données afin d'anticiper les besoins et de concevoir une action humanitaire fondée sur des données factuelles.

41. Une partie des besoins résultant des catastrophes pourraient être satisfaits grâce à l'assurance. Pourtant, dans les pays en développement, seulement 5 % en moyenne des coûts liés aux catastrophes sont couverts par les assurances. Des initiatives d'assurance régionales ont déjà produit des résultats encourageants. Quatre pays frappés par l'ouragan Irma et l'ouragan Maria ont cotisé à un régime d'assurance indicielle afin de se prémunir contre les conséquences des catastrophes et ont perçu des versements du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes à hauteur de 55 millions de dollars. Depuis 2015, la compagnie d'assurances Africa Risk Capacity Limited, affiliée à l'Union africaine, a versé 36 millions de dollars pour aider 2 millions de personnes au Malawi, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal dans le cadre des interventions contre la sécheresse. Son initiative associée couverture « Replica », pilotée par le PAM au Mali et en Mauritanie, couvrira 240 000 personnes supplémentaires contre le risque de sécheresse, les versements pouvant atteindre 13,3 millions de dollars au maximum. Des partenariats entre secteur public et secteur privé, par exemple le Forum pour le développement de l'assurance et le Partenariat mondial « InsuResilience » (Assurance Résilience) pour apporter des solutions de finance et d'assurance aux risques liés au climat et aux catastrophes, complétés par des initiatives de microassurance telles que l'Initiative R4 en faveur de la résilience des communautés rurales du PAM, peuvent permettre d'élargir l'accès à l'assurance pour renforcer la résilience des populations exposées aux risques climatiques.

42. Si l'action axée sur les prévisions doit devenir la pratique usuelle et être menée à plus grande échelle, il faut faire davantage d'efforts pour identifier et comprendre les incitations et les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Accepter l'incertitude inhérente au financement et à l'action axés sur les prévisions et s'y adapter nécessite un changement de mentalités. Les donateurs et les organismes d'exécution doivent investir dans l'expertise et les capacités techniques, les compétences relatives à la prévision et aux données et l'initiative politique nécessaires pour que les mesures d'intervention axées sur les prévisions soient efficaces. Les acteurs humanitaires devraient analyser et identifier les meilleures pratiques les plus prometteuses et présentant le potentiel le plus élevé de diffusion et de reproduction. Les initiatives fructueuses devraient être enracinées solidement dans les institutions, tandis que le champ de l'intervention rapide devrait être élargi pour qu'elle produise des effets de portée générale. Le financement des mécanismes déployés à grande échelle devrait être prévisible, durable et suffisant.

43. Le système humanitaire devrait également étudier d'autres formes de financement de la lutte contre les catastrophes, par exemple les obligations à impact humanitaire et social, et devrait mieux utiliser les connaissances spécialisées du secteur privé. En définitive, aucun mode de financement novateur ne peut dissiper seul le risque accru de catastrophes et l'aggravation de leurs conséquences, ou d'augmentation des besoins de financement qui en découle. Les différents instruments et mécanismes devraient rassembler des ressources et se compléter au mieux dans des contextes variés et de manière cohérente, transparente et responsable. Les financements prévisibles alloués à la préparation, à l'action et à l'intervention rapides doivent être complétés par des financements de développement et du secteur privé

permettant de s'attaquer aux vulnérabilités sous-jacentes et aux causes profondes des risques de catastrophe, afin de garantir que l'appui financier est cohérent, progressif et ordonné. Ce principe devrait inclure l'utilisation de mécanismes de règlement des crises et de financement conçus pour réduire les risques de catastrophe.

F. Mieux utiliser les données et les technologies pour mieux gérer les risques de catastrophe

44. L'Indice de gestion des risques continue d'aider les pays et organisations à tirer parti d'analyses de risque libres et partagées pour arriver à une vision commune des risques de crise et de catastrophe fondée sur des données factuelles et de faciliter la prise de décisions et l'affectation des ressources. En 2017, de nouveaux modèles de risque à l'échelle sous-nationale couvrant quatre régions et cinq pays étaient en cours de mise au point pour l'Indice. Un nouveau modèle a été établi pour le Niger, et le modèle régional du Sahel a été adapté pour servir de base à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

45. Mis en service en décembre 2017, le Centre des données humanitaires a pour objectif de renforcer l'utilisation et la prise en compte des données dans les situations de crise humanitaire. Le Centre utilise la plateforme d'échange de données ouvertes Humanitarian Data Exchange, qui met en commun des milliers de jeux de données provenant de plus de 360 organisations qui interviennent dans des situations de crise dans le monde entier. Il s'emploie à améliorer les compétences des agents de l'aide humanitaire en matière de données et fournit des conseils en gestion des données aux organisations humanitaires. La plateforme Humanitarian Data Exchange a été utilisée pour plusieurs catastrophes en 2017, notamment lors du passage des ouragans Irma et Maria, des inondations provoquées par la mousson au Bangladesh, des inondations en Sierra Leone et d'un séisme au Mexique.

46. Les informations géospatiales constituent un aspect important de la gestion des risques de catastrophe et aident à se faire une idée précise de la situation opérationnelle avant, pendant et après les catastrophes. Les mécanismes de partage de données visant à appuyer la prise de décisions sont rarement en place lorsqu'une catastrophe survient. En 2017, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a adopté le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe pour servir d'orientation aux États Membres et aux autres parties intéressées dans leurs activités visant à garantir la disponibilité et l'accessibilité d'informations et de services géospatiaux de qualité à toutes les étapes de la gestion des risques de catastrophe.

47. Les lieux les plus exposés aux catastrophes sont souvent mal cartographiés, et les premiers intervenants manquent d'informations pour prendre des décisions éclairées. Missing Maps est un projet ouvert et collaboratif ayant pour objectif de remédier à ce problème en mobilisant une communauté mondiale de bénévoles et d'experts techniques afin d'exploiter les images satellites et enrichir les cartes, en incluant notamment des informations relatives aux services et installations disponibles pour les personnes vulnérables ou touchées par des catastrophes, ce qui rendra la préparation et l'intervention plus efficaces.

G. Ramener à l'échelle locale les activités de préparation aux catastrophes et les interventions

48. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu en mai 2016, on a préconisé de centrer les interventions humanitaires sur les populations touchées, de renforcer la résilience et de favoriser la prise en charge aux niveaux local et national, avec une aide internationale individualisée et reposant sur le principe de complémentarité, des activités de préparation, d'intervention et de relèvement relatives aux situations de crise en développant les capacités et systèmes connexes. En 2018, soit deux ans après la tenue du sommet, les partenaires locaux et les personnes touchées sont de plus en plus au cœur de l'action humanitaire, à laquelle ils sont plus largement associés et pour laquelle davantage de fonds et de moyens sont offerts. De plus en plus de partenaires internationaux abandonnent le modèle traditionnel d'exécution directe pour une approche plus collaborative, qui offre davantage de possibilités pour les partenaires nationaux et locaux de faire partie intégrante des activités de préparation et d'intervention, voire de les diriger.

49. Il convient de s'accorder sur les modifications à apporter selon les situations pour faciliter l'intervention des acteurs nationaux et locaux ainsi que la participation réelle et efficace des personnes touchées. L'adoption d'objectifs concrets et de définitions communes pourrait aider à transformer les normes et engagements mondiaux en changements concrets sur le terrain. Pour favoriser l'action au niveau local et susciter l'intérêt des populations, il est indispensable de leur proposer des programmes et des modalités de financement adaptés et de les associer à la prise de décisions. Les acteurs nationaux et internationaux devraient inscrire dans des engagements pluriannuels une vision commune des initiatives de développement des capacités nécessaires pour consolider aux niveaux local et national les institutions et la prise en charge des activités dans les zones exposées aux conflits.

50. Des procédures, outils et mécanismes efficaces doivent être mis en place afin de renforcer la responsabilité effective des acteurs internationaux et de garantir la pleine participation des personnes touchées à l'élaboration, au suivi et à l'examen des politiques et programmes relatifs aux activités de préparation et d'intervention. Les parties prenantes recourent de plus en plus largement à un mode de programmation axé sur les droits de l'homme et appliquent la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité et les engagements en matière de redevabilité envers les populations affectées du Comité permanent interorganisations comme cadres communs pour remettre les populations touchées au cœur de l'action humanitaire. L'initiative « Communication et mobilisation des populations » du réseau Communiquer avec les communautés sinistrées vise à améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide humanitaire en adoptant une approche plus systématique et mieux coordonnée pour mobiliser les populations locales tout au long du Cycle des programmes d'action humanitaire. Cette approche permet d'avoir une vision plus large des situations, points de vue, expériences, besoins et préoccupations des populations, garantit la cohérence du discours et des activités de communication, limite les doubles emplois et évite de surcharger les communautés avec une multitude de démarches non coordonnées. Les données relatives aux populations touchées, leurs retours d'expérience et, plus largement, leur participation aideront les agents à adapter et améliorer les interventions.

51. Les acteurs nationaux et locaux reçoivent de plus en plus de financements, et les acteurs internationaux étudient les possibilités d'aider à adapter l'aide aux situations, notamment en revoyant les mécanismes en place afin de garantir le suivi

systématique du financement des acteurs nationaux et locaux dans l'ensemble du système de l'aide humanitaire, dans l'esprit de l'engagement du Grand Compromis (le pacte relatif au financement de l'action humanitaire) consistant à allouer au moins 25 % du financement humanitaire à ces acteurs, de manière aussi directe que possible.

52. Les fonds de financement communs sont essentiels pour doter les intervenants locaux de plus de moyens et renforcer leurs capacités. En 2017, 25 % des 647 millions de dollars des 18 fonds de financement communs affectés à des pays spécifiques gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avaient été affectés directement à des intervenants locaux ou nationaux. Les donateurs devraient continuer d'accroître leur participation aux fonds de financement communs, identifier et résoudre les problèmes internes qui limitent les financements directs accordés aux acteurs nationaux et locaux, et mettre en place des mesures pour inciter les bénéficiaires de subventions à travailler en partenariat avec les agents nationaux et locaux ou par leur intermédiaire.

53. Il est de plus en plus largement admis que les communautés constituent le premier maillon de la chaîne de résilience, et le soutien qu'elles reçoivent à ce titre est donc croissant. Le plan par étapes pour la résilience des communautés élaboré par la FICR, qui est mis en œuvre dans 12 pays, propose des orientations visant à aider les populations à mieux comprendre les risques de catastrophe, remédier à leur vulnérabilité profonde et trouver et appliquer des solutions centrées sur l'humain et établir et renforcer des partenariats à cet effet. Il a également pour objectif de soutenir les communautés et la Coalition d'un milliard d'individus pour la résistance à relier les divers réseaux entre eux et à améliorer les solutions en matière de résilience au niveau local.

H. Déplacements de population liés aux catastrophes

54. Dans un contexte mondial où le risque de déplacement lié à des catastrophes a doublé depuis 1970, l'accent doit être mis sur une approche de gestion des risques qui donne plus d'ampleur aux initiatives visant à prévenir ces déplacements en identifiant les facteurs de risque et en limitant la vulnérabilité et l'exposition des personnes au risque de déplacement.

55. Sachant que les catastrophes et les effets néfastes des changements climatiques devraient devenir de plus en plus fréquents et graves, ils exacerberont d'autres facteurs de risque tels que l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, la pauvreté et l'urbanisation rapide et non planifiée, qui pourraient à leur tour accroître le risque de déclencher un déplacement de population. Les capacités des organisations locales, nationales, régionales et mondiales risquent donc fort d'être débordées. Aujourd'hui déjà, les capacités de préparation et d'intervention sont nettement insuffisantes pour faire face aux problèmes, anciens ou nouveaux, que posent les déplacements liés aux catastrophes. Il convient d'aider les pays et régions vulnérables ou touchés par ce problème à renforcer leurs capacités de prévention, de gestion et de réduction du risque de déplacement lié aux catastrophes, y compris dans le cadre des activités de relèvement et de reconstruction. En outre, une collaboration systématique entre différents secteurs, activités et domaines d'expertise est nécessaire pour gérer le risque de déplacement lié aux catastrophes, remédier à ses causes profondes et garantir des interventions plus cohérentes et prévisibles.

56. Une action soutenue est nécessaire pour améliorer la collecte de données et évaluer l'ampleur et l'évolution des déplacements liés aux catastrophes et les risques

associés. Les données relatives aux phénomènes insidieux et aux processus lents demeurent rares ; les données concernent majoritairement des phénomènes soudains et ne sont généralement pas ventilées par âge, sexe ou durée du déplacement. Il est fondamental de disposer de données solides pour comprendre les déplacements actuels liés aux catastrophes comme les risques futurs et être à même d'y faire face. Ces données devraient couvrir les déplacements dans la durée et permettre de repérer le type de flux migratoires afin de différencier les évacuations préventives de la fuite spontanée. On ne peut parfaitement comprendre les déplacements liés aux catastrophes si l'on ne sait pas dans quelles conditions les personnes sont jetées sur les routes et pour combien de temps, et les pays ne peuvent donc pas déterminer les mesures de gestion des risques adaptées.

57. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe reconnaît le lien entre les catastrophes et les déplacements de population. Ce lien a été souligné dans les textes issus de la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Cancun (Mexique) en mai 2017. La probabilité accrue de déplacements liés à des catastrophes a été reconnue dans le Communiqué de haut niveau de Cancun. Le résumé de la présidence montrait bien que l'élaboration de stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes devrait tenir compte des perspectives régionales et transfrontières et intégrer des dispositions visant à prévenir les déplacements attribués aux catastrophes, à atténuer les risques de déplacement, à répondre aux besoins de protection des déplacés et à favoriser des solutions durables. Des directives (Words into Action guidelines – Disaster displacement) ont été élaborées pour accompagner la mise en œuvre du Cadre de Sendai et offrir des orientations pour des mesures de gestion des risques de catastrophe tenant compte des déplacements de population liés aux catastrophes.

58. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières couvre les facteurs de risque sous-jacents de déplacements liés aux catastrophes et propose aux États une large gamme de mesures, de moyens d'action et de pratiques exemplaires à envisager pour réduire dans toute la mesure possible les facteurs et paramètres structurels qui contraignent les personnes à quitter leur pays d'origine, notamment dans le cas de catastrophes naturelles, ou à cause des effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. On compte parmi les mesures proposées l'intégration de la question du déplacement dans les stratégies de préparation aux catastrophes, l'élaboration de stratégies d'adaptation et de résilience et la prise de mesures cohérentes pour faire face aux problèmes posés par les flux migratoires, tout en tenant compte des recommandations pertinentes émanant de dispositifs tels que l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. D'autres mesures pertinentes consisteraient notamment à : établir des pratiques nationales et régionales relatives à l'admission et au séjour, ou adapter les pratiques existantes, afin que la durée soit adaptée pour les personnes forcées de quitter leur pays d'origine ; mettre en place une coopération en vue de trouver, appliquer et renforcer des solutions pour les migrants ; garantir l'accès à une aide humanitaire qui réponde aux besoins de première nécessité des migrants, dans le plein respect de leurs droits.

59. Il est admis dans le projet de pacte mondial relatif aux réfugiés que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles ont des répercussions croissantes sur les facteurs entraînant le déplacement de réfugiés. Le pacte insiste sur la nécessité pour les acteurs dont le mandat, le rôle et les compétences leur permettent de tirer parti de partenariats opérationnels pour

appliquer une approche coordonnée et offrir des conseils ainsi qu'un appui à l'application de mesures visant à aider les personnes déplacées à cause de catastrophes qui tiennent compte des législations nationales et des dispositifs régionaux existants, selon les cas, ainsi que des pratiques existantes telles que des accords de protection temporaire et de séjour pour des raisons humanitaires.

60. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a été chargé par la conférence des parties, lors de sa vingt et unième session, qui s'est tenue à Paris en 2015, de mettre en place une équipe spéciale pour formuler des recommandations en vue de l'élaboration de stratégies intégrées propres à prévenir, réduire au maximum et lutter contre les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques. Depuis sa création, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a identifié et analysé les mesures, mécanismes, pratiques et données actuellement utilisés ayant trait aux déplacements dans le cadre de catastrophes soudaines ou à manifestation lente et des changements climatiques et environnementaux à long terme. Les recommandations définitives pour l'élaboration de stratégies intégrées et tirant parti des bonnes pratiques et leçons tirées de l'expérience relatives aux principaux problèmes juridiques, politiques et institutionnels seront transmises dans un rapport présenté à l'occasion de la vingt-quatrième session de la conférence des parties, qui se tiendra à Katowice (Pologne) en décembre 2018.

61. Les déplacements liés aux catastrophes entraînent des problèmes multidimensionnels, qui concernent notamment les domaines de l'action humanitaire, de l'aide au développement et des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 35/20 sur le thème des droits de l'homme et des changements climatiques, adoptée à sa trente-cinquième session, en juin 2017, a constaté l'incidence négative des changements climatiques sur le respect des droits de l'homme des migrants et des personnes déplacées d'un pays à un autre dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques et noté combien il est urgent de protéger et de promouvoir les droits de l'homme de ces personnes. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans son rapport de suivi (A/HRC/38/21), a notamment appelé de ses vœux : la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme des personnes qui franchissent les frontières de leur pays en raison des changements climatiques ; la mise en place de modalités d'accès à une mobilité sûre, régulière, digne et réalisable ; la mise en place et le financement de mesures d'adaptation qui profiteraient aux populations les plus vulnérables, faciliteraient les déplacements sûrs et volontaires et réduiraient au minimum les déplacements forcés, notamment grâce à des systèmes de protection sociale plus solides ; la facilitation de l'intégration dans les collectivités d'accueil des personnes dont la migration est due aux changements climatiques, ainsi que la régularisation du statut juridique de ces personnes et leur accès au marché du travail.

62. La plupart des déplacements liés à des catastrophes ayant lieu à l'intérieur d'un même pays, l'application des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays est essentielle pour réduire ces déplacements et y remédier grâce à des activités de prévention et de protection et à la mise en œuvre de solutions. Le vingtième anniversaire de l'adoption de ces principes est l'occasion de renforcer ce type d'approche. Si les déplacements transfrontières liés à une catastrophe ne peuvent être évités, les États et les autres parties prenantes devraient envisager d'avoir recours à des mesures de protection humanitaire ainsi

qu'à d'autres outils et pratiques de protection et de migration, et de développer, reproduire et appliquer ces instruments de façon plus systématique et prévisible.

63. La Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes a poursuivi la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques, qui propose un ensemble complet de pratiques et d'orientations sur les moyens de prévenir, de se préparer et d'intervenir dans les situations de déplacement à l'intérieur d'un même pays ou au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques aux effets néfastes et de mieux protéger et aider les personnes déplacées dans ces contextes. On peut citer parmi les progrès réalisés vers une plus large diffusion des pratiques efficaces au niveau régional l'aide apportée par la Plateforme au Costa Rica et au Panama dans l'organisation d'un exercice de simulation pour éprouver les instructions permanentes relatives à la préparation des dispositifs de protection et d'assistance ainsi qu'aux interventions conjointes dans des situations de déplacements transfrontaliers liés à des catastrophes. Faisant fond sur les résultats encourageants et les progrès obtenus dans la région, l'élaboration d'un guide sur l'admission et le séjour est en cours dans le cadre des travaux de la Conférence sudaméricaine sur les migrations. Comme suite à la Déclaration et au Plan d'action du Brésil, visant à promouvoir l'application des normes internationales et régionales et à résorber l'apatridie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, une étude des législations, politiques et pratiques nationales et régionales est en cours, sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin de mieux comprendre les difficultés que présentent les déplacements transfrontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques dans la région et y remédier. D'autres initiatives sont en cours dans divers cadres, notamment par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour parvenir à une compréhension commune des lacunes en matière de protection et des possibilités d'action s'agissant des changements climatiques et de la mobilité.

I. Catastrophes et égalité des sexes

64. Il est essentiel, pour rendre plus efficaces les activités de préparation aux catastrophes, d'intervention et de relèvement, d'élaborer des programmes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et contribuent à transformer les relations entre les sexes. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration de la question de l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire, un élément essentiel à la prise en compte des différences de points de vue, de besoins et d'expériences entre les femmes, les filles, les garçons et les hommes, et de leurs différents degrés de vulnérabilité et d'exposition aux risques, afin de déterminer les personnes les plus exposées au risque de marginalisation.

65. Afin de renforcer l'intégration systématique de la problématique femmes-hommes dans les mécanismes de préparation, d'intervention et de relèvement et ainsi assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, le Comité permanent interorganisations a favorisé des stratégies à l'échelle du système et développé les directives dans ce sens. Dans sa politique relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, le Comité a défini des principes, normes et mesures à appliquer dans le cadre de l'action humanitaire. Le repère concernant l'égalité des sexes au regard de l'âge créé par le Comité est utilisé pour évaluer la question du sexe et de l'âge dans les programmes, notamment dans le cadre du Service de surveillance financière, tandis

que la version mise à jour de son Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire fournit des orientations pratiques pour la promotion de l'égalité des sexes dans tous les secteurs, en particulier dans les programmes de protection.

66. En 2017, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a aidé 13 pays à élaborer des directives de gestion des effets des catastrophes tenant compte de l'égalité des sexes. Grâce à l'application de ses engagements de base en faveur de l'égalité et de la diversité dans les programmes d'urgence, la FICR a aidé 54 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à intégrer des mesures en faveur de l'égalité des sexes et de la diversité dans leur intervention face aux catastrophes. La FICR œuvre également en faveur de l'élaboration de lois et de politiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de protection contre les violences sexuelles et sexistes dans les situations de catastrophe tenant compte de la problématique femmes-hommes.

67. En mars 2018, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté sa recommandation générale n° 37, relative aux aspects de la réduction des risques de catastrophe et des incidences des changements climatiques ayant trait à la problématique femmes-hommes. La recommandation propose des conseils pour l'application des normes et obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et contribue à la cohérence, à la responsabilisation et au renforcement mutuel des différents programmes internationaux consacrés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques, à l'aide humanitaire et au développement durable. Les gouvernements et les autres parties prenantes devraient se référer à la recommandation pour garantir que les politiques et initiatives qu'ils suivent sont bien conformes aux engagements pris en vertu de ces instruments et du droit international des droits de l'homme.

J. Favoriser la résilience des personnes handicapées

68. Les personnes handicapées font partie des groupes les plus marginalisés dans les populations touchées par des catastrophes. Si elles ont les mêmes besoins de base que les autres personnes touchées, y compris en matière d'aide humanitaire, elles ont des besoins supplémentaires en ce qui concerne l'accessibilité, la protection et d'autres aspects des interventions. Elles possèdent une mine de connaissances et de compétences qui sont systématiquement oubliées.

69. Une meilleure inclusion des personnes handicapées, quels que soient leur âge, leur genre et leur handicap, y compris les handicaps mentaux et psychosociaux, à l'action humanitaire et l'aide au développement est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements principaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte et de garantir la dignité et la jouissance des droits de l'homme à tous. Conformément au Cadre de Sendai, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, la gestion des risques de catastrophe et l'action humanitaire devraient systématiquement veiller à ce que les personnes handicapées aient une place de partenaire actif, notamment en éliminant les obstacles à leur pleine participation, en favorisant des politiques, interventions et services inclusifs, en s'assurant qu'en « reconstruisant mieux » l'accessibilité soit elle aussi améliorée, et en collectant des données ventilées sur le handicap. L'action mondiale a trouvé un nouveau souffle dans le cadre du Sommet mondial sur le handicap, qui s'est tenu à Londres en juillet 2018, et de

nouveaux engagements et réalisations concrètes ont été prévus pour assurer l'inclusion du handicap dans le cadre de l'action humanitaire et de l'aide au développement.

70. Le Comité permanent interorganisations élabore actuellement des directives sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire à l'échelle du système, qui devraient être achevées d'ici à la fin de l'année 2018. Ces directives aideront les acteurs humanitaires, les gouvernements et les populations touchées à mettre en œuvre des mesures essentielles pour favoriser l'efficacité et l'efficience de l'aide humanitaire et ainsi garantir, dans tous les secteurs et à toutes les étapes de l'action humanitaire, l'inclusion et la participation réelle et effective des personnes handicapées.

III. Recommandations

71. **Sur la base du présent rapport, le Secrétaire général recommande que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations d'aide humanitaire et de développement et les autres parties prenantes prennent les mesures suivantes :**

a) **Continuer de renforcer les capacités de préparation aux catastrophes et d'intervention et de relèvement après celles-ci à tous les niveaux, notamment par la mise en place et la consolidation de politiques, de plans, d'institutions et de mécanismes de financement et de surveillance ;**

b) **Intensifier les initiatives visant à anticiper, prévenir et combattre l'insécurité alimentaire dans le contexte des catastrophes, notamment par la promotion de la coopération dans le cadre de l'action humanitaire et du développement et par l'investissement dans les systèmes de santé et dans l'agriculture afin de protéger les moyens de subsistance et la production alimentaire ; garantir des interventions plus globales et mieux coordonnées pour obtenir des résultats collectifs dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, notamment grâce à une aide à la production et à un système de protection sociale ; favoriser la production de moyens de subsistance résilients et durables dans les zones urbaines comme rurales ; renforcer les systèmes de santé ; étendre le suivi des risques de catastrophe, les dispositifs d'alerte rapide et les interventions précoces ; soutenir des systèmes alimentaires durables avec des partenariats efficaces et des dispositifs politiques ouverts à tous permettant la participation des populations locales ;**

c) **Élargir et améliorer l'utilisation de systèmes de protection sociale résilients qui préviennent et atténuent les chocs, facilitent les interventions et pérennisent les moyens de subsistance, la résilience et le relèvement, ainsi que l'utilisation de stratégies humanitaires, notamment les transferts en espèces et la fourniture de moyens de subsistance supplémentaires, afin de contribuer à la reconstruction de systèmes sociaux et de moyens de subsistance durables ;**

d) **Continuer d'appuyer la coopération en matière d'aide humanitaire et de développement, notamment l'élaboration et l'application de plans collectifs de résultats visant à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité ;**

e) **Renforcer les dispositifs et stratégies de financements anticipés, l'utilisation de données, d'analyses prévisionnelles, de dispositifs d'alerte rapide,**

de prévisions, d'éléments déclencheurs, de protocoles et de plans préétablis adaptés au contexte, afin d'améliorer les processus de prise de décisions et d'accroître l'efficacité, l'efficience, la prévisibilité, la rapidité, la cohérence, la complémentarité, la flexibilité et le volume des financements anticipés, fondés sur des prévisions, des activités de préparation et d'intervention rapide visant à limiter les conséquences des catastrophes et atténuer les besoins humanitaires, complétés par des financements et des programmes destinés à remédier aux vulnérabilités et aux causes profondes des risques liés aux catastrophes et à garantir que l'aide financière soit cohérente, structurée et échelonnée ;

f) **Accroître les contributions aux fonds de financement communs pour des pays spécifiques à l'appui des plans d'aide humanitaire ;**

g) **Continuer d'investir dans des données fiables et à jour, des services d'information géospatiale et des analyses de risque d'accès libre pour parvenir à une compréhension factuelle commune des risques et des conséquences des catastrophes et rendre plus efficaces la collecte, le partage et l'utilisation des données ;**

h) **Redoubler d'efforts en faveur de la participation du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, par la création de partenariats stratégiques en matière de gestion des risques de catastrophe, et continuer de mettre au point des outils pour faciliter la participation du secteur à l'action humanitaire ;**

i) **Éliminer les obstacles à la collaboration entre les acteurs internationaux, nationaux, locaux et régionaux pour renforcer, et non remplacer, les capacités des acteurs et institutions au niveau local, y compris par le développement et le renforcement des mécanismes de coordination nationaux, en impliquant les acteurs locaux dans les dispositifs internationaux de coordination et par un financement des intervenants nationaux et locaux aussi direct que possible ;**

j) **Continuer de favoriser la participation des populations en leur communiquant les informations en temps voulu et en leur donnant accès à des mécanismes leur permettant de faire part de leurs plaintes et de leurs avis afin que l'aide humanitaire puisse être plus ciblée ;**

k) **Accroître la cohérence des stratégies et des financements pour la gestion des risques de déplacements liés aux catastrophes et s'attaquer aux causes profondes du problème ;**

l) **Intégrer aux stratégies et plans d'action en matière de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et d'intervention humanitaire un dispositif automatique de collecte et de communication de données sur les déplacements liés aux catastrophes et les solutions durables ;**

m) **Mettre en œuvre le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et notamment réduire autant que possible les facteurs et paramètres structurels qui contraignent les personnes à quitter leur pays d'origine, par exemple dans le cas de catastrophes naturelles, ou à cause des effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, en utilisant les mesures et directives existantes et en s'appuyant sur les partenariats en place ;**

n) Appuyer les travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et appliquer les recommandations en vue de l'élaboration de stratégies intégrées propres à prévenir, réduire au maximum et lutter contre les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques ;

o) Continuer à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les activités de préparation, d'intervention et de relèvement afin d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, avec des programmes adaptés aux différents contextes et aux besoins et vulnérabilités spécifiques des populations touchées, notamment en veillant à la collecte, l'analyse et l'exploitation systématiques de données ventilées par sexe, âge et handicap, en favorisant des programmes promouvant l'égalité des sexes et l'utilisation du repère du Comité permanent interorganisations concernant l'égalité des sexes au regard de l'âge ;

p) Traduire en mesures concrètes les politiques et directives sur l'inclusion des personnes handicapées et veiller à ce que les stratégies systématiques pour une action humanitaire inclusive ne négligent pas les personnes handicapées et les organisations qui les représentent.
